



**BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT
2025**

Présentation du budget annexe assainissement 2025 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Table des matières

Introduction	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	5
2. Charges de personnel (chapitre 012)	5
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	5
4. Charges financières (chapitre 66)	5
5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	5
6. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	5
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	6
II. Recettes de fonctionnement	7
1. Atténuations de charges (chapitre 013)	8
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	8
3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	8
4. Produits exceptionnels (chapitre 77)	8
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	8
III. Dépenses d'investissement	9
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	10
2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	10
3. Emprunts et dettes (chapitre 16)	10
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	10
5. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	10
IV. Recettes d'investissement	11
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)	12
2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068)	12
3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)	12
4. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)	12
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	12
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	12
7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	12
8. Solde d'exécution positif reporté (chapitre 001)	12

Introduction

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement sur l'ensemble des communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le BP 2024 du budget annexe assainissement intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

L'équilibre du BP 2025 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 643 000,00	6 643 000,00
Investissement	20 973 311,78	20 973 311,78
TOTAL	27 616 311,78	27 616 311,78

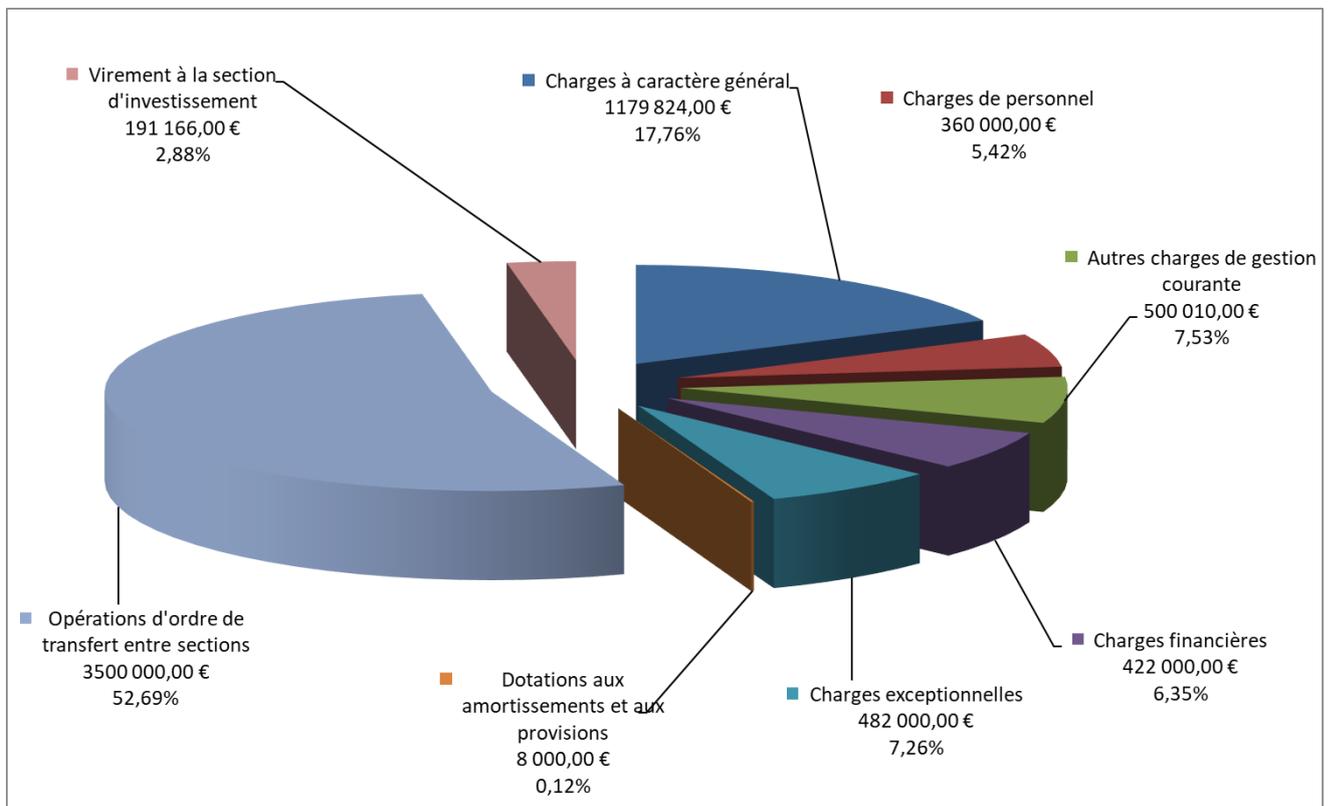
La dette du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2025 est de 9 183 595,00 €.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	1 234 824,00 €	1 179 824,00 €	-4,45%	17,76%
012	Charges de personnel	326 000,00 €	360 000,00 €	10,43%	5,42%
65	Autres charges de gestion courante	500 010,00 €	500 010,00 €	0,00%	7,53%
66	Charges financières	400 000,00 €	422 000,00 €	5,50%	6,35%
67	Charges exceptionnelles	250 000,00 €	482 000,00 €	92,80%	7,26%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	8 000,00 €		0,12%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00%	52,69%
023	Virement à la section d'investissement	1 723 821,53 €	191 166,00 €	-88,91%	2,88%
TOTAL		7 934 655,53 €	6 643 000,00 €	-16,28%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2025 sont de 1 180 K€ et correspondent aux charges d'entretien des réseaux.

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2025 sont de 360 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2025 sont de 500 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le reversement de la participation à l'assainissement collectif aux syndicats concernés (480 K€),
- Les admissions en non-valeurs (20 K€).

4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2025 sont de 422 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Les intérêts de la dette (352 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (70 K€).

5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2025 sont de 482 K€ et concernent :

- Le reversement des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement (400 K€),
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs (82 K€).

6. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions au BP 2025 sont de 8 K€ et correspondent aux provisions réglementaires.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 3 500 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

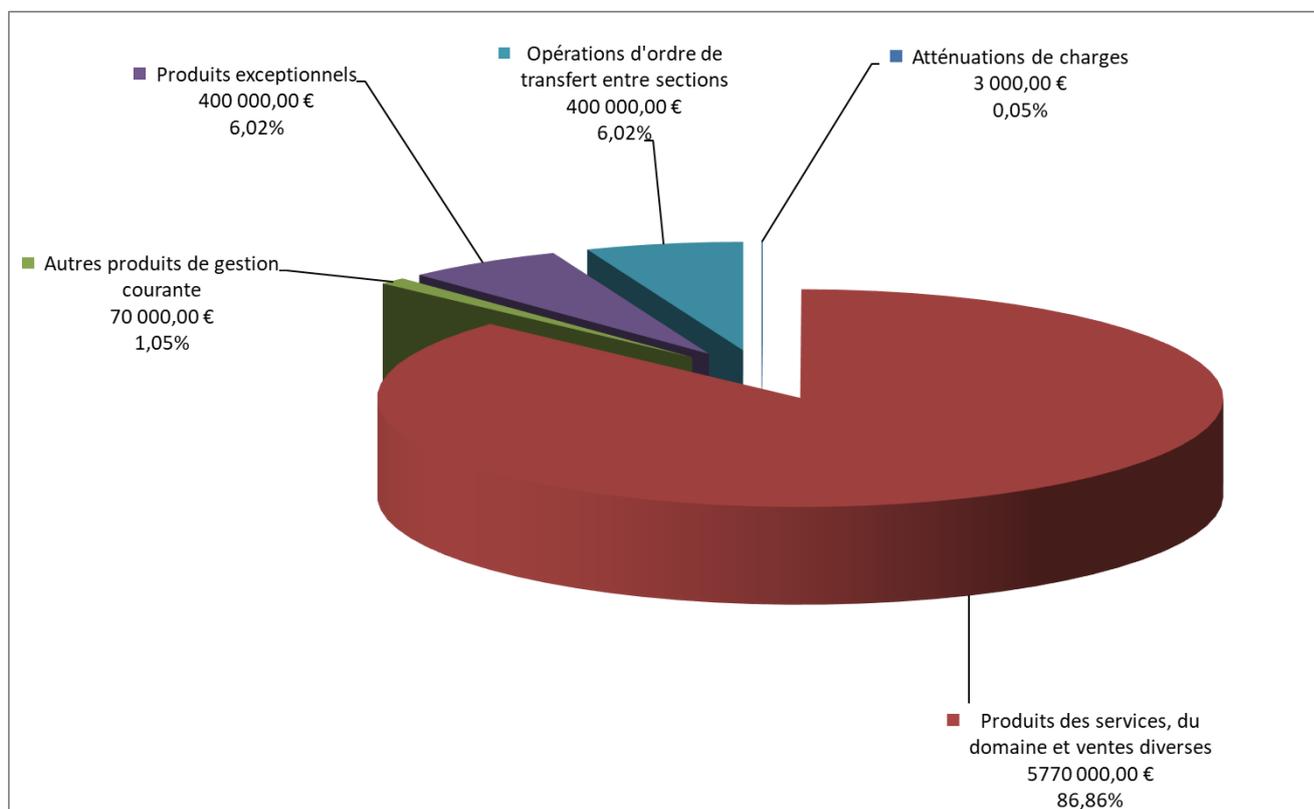
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2025 est de 191 K€. Il s'agit de l'autofinancement du budget annexe.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	3 000,00 €	50,00%	0,05%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 600 000,00 €	5 770 000,00 €	3,04%	86,86%
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	70 000,00 €	40,00%	1,05%
77	Produits exceptionnels	230 000,00 €	400 000,00 €	73,91%	6,02%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	400 000,00 €	14,29%	6,02%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 702 655,53 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		7 934 655,53 €	6 643 000,00 €	-16,28%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement



1. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2025 sont de 3 K€ et correspondent au remboursement de la part des tickets restaurant prise en charge par le personnel.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2025 sont de 5 770 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- La redevance assainissement (4 657 K€),
- La participation à l'assainissement collectif (1 060 K€),
- Les contrôles de conformité (53 K€).

3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2025 sont de 70 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

4. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels inscrits au BP 2025 sont de 400 K€ et correspondent aux subventions attribuées par l'AESN aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

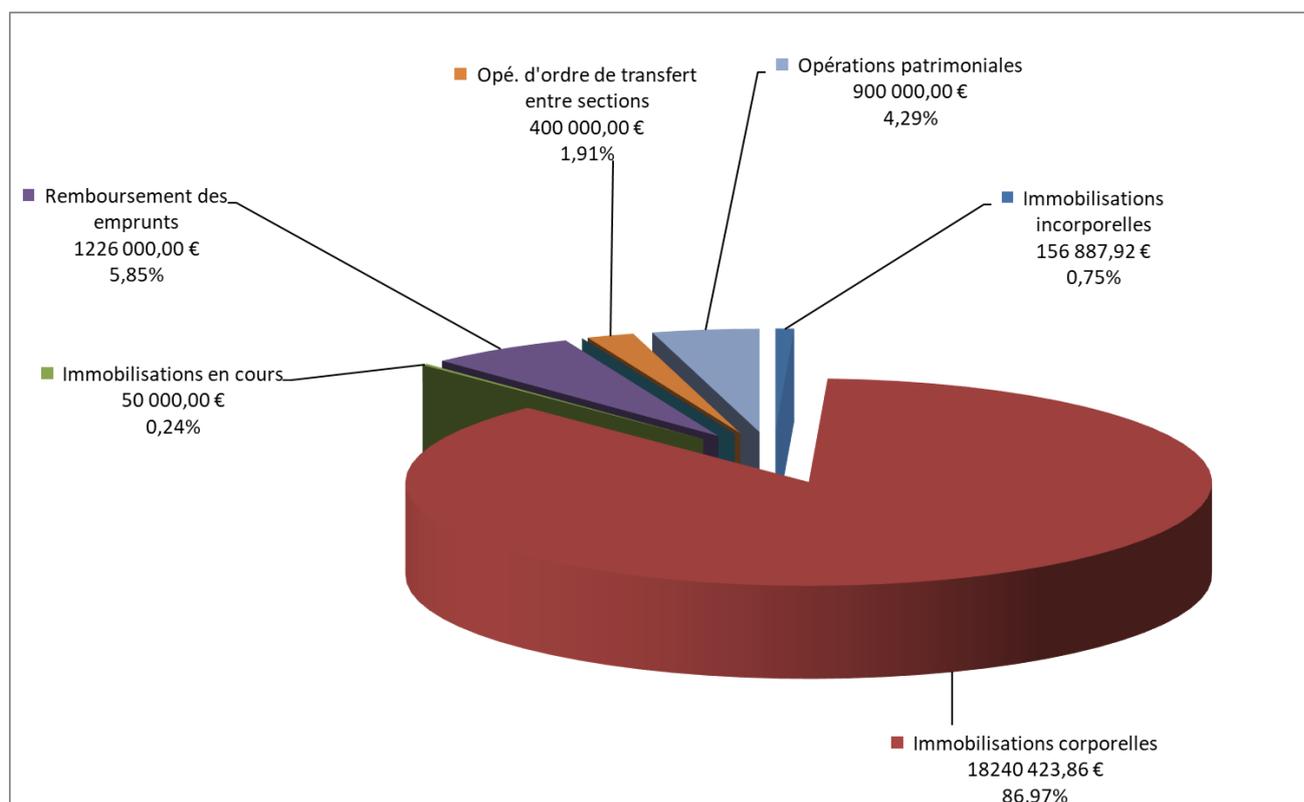
Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 400 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024 avec reports	2025		Evolution	Répartition	
			Reports	BP 2025 hors reports			BP 2025 avec reports
20	Immobilisations incorporelles	273 682,36 €	56 887,92 €	100 000,00 €	156 887,92 €	-42,68%	0,75%
21	Immobilisations corporelles	15 063 406,91 €	5 250 898,86 €	12 989 525,00 €	18 240 423,86 €	21,09%	86,97%
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,24%
16	Remboursement des emprunts	1 200 000,00 €	0,00 €	1 226 000,00 €	1 226 000,00 €	2,17%	5,85%
45	Opérations pour comptes de tiers	121 045,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	14,29%	1,91%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	350,00%	4,29%
TOTAL		17 258 135,23 €	5 307 786,78 €	15 665 525,00 €	20 973 311,78 €	21,53%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 100 K€ et correspondent aux études liées aux travaux d'assainissement.

2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 13 040 K€ et correspondent à l'ensemble des travaux d'assainissement.

3. Immobilisations en cours (hors report) (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 50 K€ et correspondent aux avances sur marché.

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2025 sont de 1 226 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital des emprunts (1 031 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (195 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 400 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

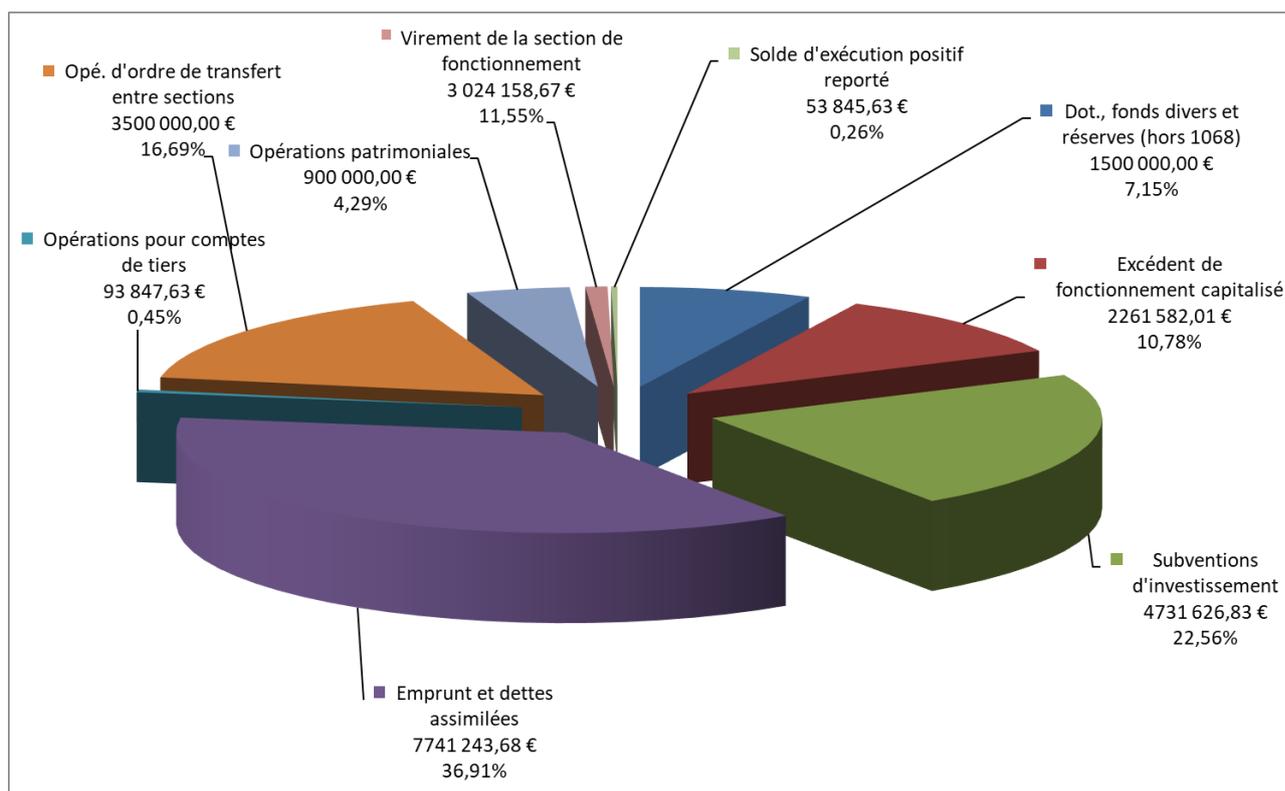
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2025 sont de 900 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024 avec reports	2025			Evolution	Répartition
			Reports	BP 2025 hors reports	BP 2025 avec reports		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	7,15%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 048 454,29 €	0,00 €	2 261 582,01 €	2 261 582,01 €	10,40%	10,78%
13	Subventions d'investissement	3 433 601,85 €	2 555 626,83 €	2 176 000,00 €	4 731 626,83 €	37,80%	22,56%
16	Emprunt et dettes assimilées	3 934 578,47 €	0,00 €	7 741 243,68 €	7 741 243,68 €	96,75%	36,91%
45	Opérations pour comptes de tiers	436 161,65 €	93 847,63 €	0,00 €	93 847,63 €	-78,48%	0,45%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00%	16,69%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	350,00%	4,29%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 723 821,53 €	0,00 €	191 166,00 €	191 166,00 €	-88,91%	0,91%
001	Solde d'exécution positif reporté	481 517,44 €	0,00 €	53 845,63 €	53 845,63 €	-88,82%	0,26%
TOTAL		17 258 135,23 €	2 649 474,46 €	18 323 837,32 €	20 973 311,78 €	21,53%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2025 sont de 1 500 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068)

L'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au BP 2025 est de 2 262 K€. Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 2 176 K€.

4. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)

Les emprunts inscrits au BP 2025 sont de 7 533 K€.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 3 500 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2025 sont de 900 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2025 est de 191 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

8. Solde d'exécution positif reporté (chapitre 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2025 est de 54 K€. Il s'agit de l'excédent en section d'investissement reporté de 2024 à 2025.